

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

Canton de Nuits Saint Georges

Tél: 03 80 61 01 67

courriel :

mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VILLEBICHOT

21700 Villebichot

Samedi 21 mars 2020

AVIS A LA POPULATION **Situation de crise sanitaire n° 2**

Mesdames, Messieurs.

Cette situation de crise sanitaire nous a amené à prendre les dispositions suivantes :

- Le secrétariat de mairie est fermé au public depuis le mardi 17 mars 2020. Pour toute demande urgente vous pouvez contacter le maire au 06 46 09 28 69 qui fera le lien avec les secrétaires. Les demandes non urgentes ne pourront pas être traitées.
- Les employés de la commune ont été placés depuis le jeudi 19 mars 2020 en autorisation d'absence spéciale et doivent rester en confinement jusqu'à nouvel ordre.
- Conformément aux directives du Gouvernement je n'ai pas réuni, comme cela était prévu, les nouveaux conseillers municipaux ce vendredi 19 mars 2020 à 20 heures pour installer le nouveau conseil municipal et élire le maire et les adjoints. Le mandat du maire, des adjoints, des conseillers municipaux élus en 2014 est prolongé jusqu'à une date non encore précisée.
- Dans le prolongement de l'arrêté préfectoral du 20 mars 2020 portant interdiction d'accès aux forêts domaniales de Côte d'Or je vous informe que je prendrai très prochainement un arrêté municipal portant interdiction d'accès aux forêts communales afin de renforcer le respect de l'interdiction de se déplacer. Confère l'avis à la population situation de crise sanitaire n°1.
- Nous demandons à tous les possesseurs d'un smartphone de télécharger gratuitement l'application PanneauPocket (confère Villebichot Infos n° 162 février 2020) que nous allons utiliser pour communiquer régulièrement avec vous afin de limiter nos déplacements dans le village.

Aujourd'hui notre priorité est double :

- Traverser cette crise, dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur, pour se protéger soi-même, mais aussi pour protéger les personnes les plus fragiles et celles qui assurent le fonctionnement de la vie quotidienne : personnels soignants, commerçants, salariés et travailleurs indépendants encore au travail, etc... et ils sont nombreux au village.

- Vous accompagner le mieux possible au quotidien afin de répondre au maximum aux besoins de chacun.

A partir de ce jour samedi 21 mars 2020 nous mettons en place les dispositifs suivants :

- Pour toutes vos demandes et questions le maire assurera une permanence téléphonique tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures au 06 46 09 28 69.
- Pour chaque déplacement autorisé vous devez être muni d'une autorisation que vous aurez complétée et signée. Vous trouverez cette autorisation sur le site internet du ministère de l'intérieur ou sur celui de la commune. Si vous n'êtes pas en mesure d'imprimer cette autorisation ou de vous la procurer notamment dans le Bien Public, contactez la permanence téléphonique, nous vous fournirons des autorisations vierges.
- Pour éviter, aux personnes les plus fragiles et à nos anciens, de se déplacer afin d'acheter les produits de première nécessité j'ai pris contact avec Thierry Chevalier le patron de la boulangerie/épicerie de Noiron-Sous-Gevrey et avec Philippe Delin le patron de la fromagerie Delin à Gilly-Les-Cîteaux afin de vous proposer un dispositif de commande et de livraison.
 - Boulangerie/épicerie Chevalier.
 - L'activité est prévue 7 jours sur 7.
 - Le passage à Villebichot est prévu tous les 2 jours.
 - 2 possibilités :
 - Vous donnez à la vendeuse une liste des articles que vous souhaitez commander et elle vous livre le surlendemain directement lors de son prochain passage à Villebichot.
 - Vous téléphonez votre commande à la boulangerie au 03 80 36 64 05 la veille du passage de la vendeuse à Villebichot et vous êtes livré le lendemain.
 - La livraison se fera dans le respect des gestes barrières.
 - Fromagerie Delin.
 - Vous avez la possibilité de commander par téléphone les fromages que vous souhaitez au 06 86 47 63 80, le retrait se fait au magasin sous 2 heures durant les horaires habituels d'ouverture dans le respect des gestes barrières.

Cette situation critique appelle de notre part responsabilité et civisme. Je compte sur vous toutes et vous tous. Prenez soin de vous, de vos proches et de vos voisins et amis.

Le Maire

Pascal Grappin